



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/466
17 août 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-quatrième session
Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Lettre datée du 16 août 1989, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre exprès du Gouvernement costa-ricien, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué publié par le Ministère costa-ricien des relations extérieures au nom du peuple et du Gouvernement costa-riciens au sujet des événements survenus en République populaire de Chine.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 12 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Costa Rica auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Carlos José GUTIERREZ

* A/44/150.

Annexe

COMMUNIQUE PUBLIE PAR LE MINISTERE COSTA-RICIEN DES RELATIONS
EXTERIEURES AU SUJET DES EVENEMENTS SURVENUS EN CHINE

A la suite des événements tragiques survenus sur la place Tiananmen à Pékin, le Ministre costa-ricien des relations extérieures a, au nom du peuple et du Gouvernement, élevé publiquement la protestation suivante :

"Le Ministère des relations extérieures et du culte, face aux événements sanglants survenus en Chine continentale, exprime sa profonde préoccupation et condamne de la façon la plus énergique les actes de répression qui ont fait des milliers de morts, pour la plupart des étudiants sans défense, dont la seule faute a été de manifester pacifiquement leur désir de liberté et de démocratie.

Pour le Gouvernement de la République, il est absolument inouï qu'en violation flagrante des principes de coexistence civilisée adoptés dans les Conventions et les Pactes relatifs aux droits de l'homme, des actes aussi répréhensibles que ceux survenus en Chine continentale au cours de ces derniers jours aient pu être commis, actes qui non seulement portent atteinte à la dignité de tous les hommes libres, mais encore menacent la paix et la sécurité internationales, dont la protection relève de la responsabilité de tous les peuples de la terre.

Le Gouvernement costa-ricien exprime l'espoir que la répression en Chine continentale cessera immédiatement et que les garanties des citoyens seront rétablies."

Ultérieurement, face aux exécutions sommaires en masse de dirigeants étudiants, tribut cruel de cette geste de libération et de démocratisation, de nouvelles protestations ont été élevées, cette fois par de grands dirigeants démocratiques, afin que les droits de l'homme du peuple chinois soient protégés et respectés. Aussi semble-t-il étrange que les membres de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies n'aient pris aucune mesure dans les instances compétentes de cette organisation pour protéger ces droits.

Le prestige de notre organisation, que nous devrions tous chercher à rehausser afin que celle-ci soit le champion des causes les plus nobles de l'humanité sur terre, s'en trouve ainsi affaibli. C'est pourquoi nous appuyons l'initiative prise par d'autres pays de prier instamment la Commission d'examiner cette question et de présenter un rapport le plus tôt possible.
